

Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Christie Morreale, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi,  
de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale,  
de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,  
concernant  
**Les pertes d'emplois liées à la délocalisation d'une partie  
de la production chez AB InBev**

Madame la Ministre,

AB InBev a annoncé sa volonté de brasser localement la Stella Artois outre-Atlantique. Cette volonté de gestion « durable » va avoir des conséquences négatives sur le site historique de Jupille puisqu'on évoque la perte d'un peu moins de 90 emplois.

Madame la Ministre, quelle est la position du Gouvernement suite à cette annonce? Avez-vous rencontré la direction d'AB InBev? Ne craignez-vous pas que cette annonce soit le début d'un démantèlement du site de Jupille? Quelles sont les garanties à cet égard?

Je vous remercie.

**La réponse de la Ministre :**

Madame la Députée, les travailleurs du site d'AB InBev de Jupille et leurs représentants ont été avertis lors d'un Conseil d'entreprise que la direction a décidé de retirer de Jupille la production qu'elle assumait jusqu'ici de la Stella Artois pour la brasser directement aux États-Unis.

AB InBev explique la mesure par « la nécessité de se préparer à la croissance soutenue des ventes de Stella aux États-Unis et d'assurer une gestion continue et plus durable de l'approvisionnement ».

Le succès de la marque aidant, Jupille avait « délesté » la brasserie de Leuven d'une part de la production de Stella, notamment celle destinée au marché nord-américain. Cette mise en commun des capacités avait d'ailleurs permis au site de Liège d'augmenter ses effectifs.

Les emplois impactés se chiffrent à 29 contrats à durée indéterminée et 58 contrats temporaires saisonniers, les autres sites belges d'AB InBev ne subissant pas d'impact.

Ce projet de compression du personnel n'entre pas dans le cadre de la Loi Renault parce que le nombre de contrats à durée indéterminée potentiellement visés n'atteint pas 10 % du total et puisqu'il s'agit d'un transfert de production graduel.

Je suis en contact avec les organisations syndicales ainsi qu'avec la direction locale et européenne du Groupe que mon Cabinet a rencontrée virtuellement le 22 février.

Par ailleurs, il convient d'être attentif à maintenir un climat de confiance pour que le groupe, qui met en évidence le potentiel de développement du site de Jupille, puisse surtout concrétiser ses intentions d'y implanter de nouveaux produits à l'avenir.

Le site de Jupille est un site idéal alors que l'on a une tradition, du savoir-faire en Belgique et en Wallonie. J'espère donc que les expressions de la direction se traduiront par des actes.